



CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
CONSEIL NATIONAL

PROCÈS-VERBAL

Réunion du Bureau Élargi
du Conseil National de la CNCC

Date de la réunion	Jeudi 3 septembre 2026
Lieu	Sétif
Référence	PV-BE/CN/2026-08
Présidence	M. Mohamed YAHIAOUI, Président du Conseil National
Secrétariat de séance	M. Mohamed ABOUDI, Secrétaire Général par intérim
Statut du document	Version définitive — pour approbation et diffusion

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET COMPOSITION

Le jeudi 3 septembre 2026, à Sétif, le Bureau Élargi du Conseil National de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Mohamed YAHIAOUI, Président du Conseil National.

Après constatation de la présence des membres et vérification que le Bureau Élargi peut valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte, rappelle l'ordre du jour et invite les membres à examiner successivement les points inscrits.

MEMBRES PRÉSENTS

N°	Nom et prénom	Qualité
1	YAHIAOUI Mohamed	Président du Conseil National
2	ABOUDI Mohamed	Secrétaire Général par intérim
3	BELLAL Bakir	Trésorier
4	OULD TALEB Seghir	Conseiller auprès de la CNCC
5	DJENANE Rachid	Membre de la CNCC
6	LEBIHI Mokdad	Membre de la CNCC - Directeur Général des JIA2
7	DJENANE Rafik	Membre de la CNCC
8	AOUNALLAH Noureddine	Membre CNCC
9	DEGHI Mehdi	Membre CNCC

Secrétariat de séance : M. Mohamed ABOUDI, Secrétaire Général par intérim, assure le secrétariat et la rédaction du présent procès-verbal.

II. ORDRE DU JOUR

Le Bureau Élargi adopte, sans modification, l'ordre du jour suivant :

Pt	Thème	Objet
01	AGEX du 9 juillet 2026	Situation institutionnelle et suites à donner
02	Formation continue	Bilan du Programme National — Niveau 1
03	Formation continue	Préparation et lancement du Niveau 2
04	JIA2	Reprogrammation des Journées Internationales de l'Audit
05	Fiscalité	Commissions de recours des impôts
06	Assemblée Générale Ordinaire	Exercice 2025/2026
07	Questions diverses	Fonctionnement institutionnel de la Chambre

III. DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

01 — AGEX du 9 juillet 2026 — Situation institutionnelle et suites à donner

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le Bureau Élargi examine la situation résultant de la non-tenu de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGEX) du 9 juillet 2026, initialement programmée à l'Hôtel Mercure d'Alger, en raison de l'absence d'autorisation délivrée par les services compétents de la Wilaya d'Alger.

Les membres échangent sur les suites institutionnelles à donner et sur les modalités permettant de procéder à la reprogrammation de l'AGEX dans les meilleures conditions de régularité et de sécurité juridique.

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

1. Un courrier de rappel sera adressé à Monsieur le Wali d'Alger afin, d'une part, de faire état de la réglementation applicable et, d'autre part, de solliciter une audience. Ce courrier sera adressé en ampliation à Monsieur le Ministre de l'Intérieur.
2. Messieurs Mohamed ABOUDI et Bakir BELLAL sont chargés de prendre l'attache de Monsieur le Président de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) d'Alger.
3. La reprogrammation de l'AGEX sera arrêtée dès l'obtention des autorisations requises.

02 — Formation continue — Bilan du Programme National — Niveau 1**PRÉSENTATION ET ÉVALUATION**

Le Bureau Élargi procède à la présentation et à l'évaluation du Programme National de Formation Continue des Commissaires aux Comptes — Niveau 1. Sont examinés le bilan de participation, le déploiement territorial, l'organisation pédagogique et logistique, ainsi que les enseignements à tirer pour les prochaines sessions.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PÔLE

Pôle	Situation	Observations
Alger	En clôture	Programme prêt à être clôturé ; une session reste à compléter par le Groupe 5
Sétif	Achevé	—
Constantine	Achevé	—
Annaba	Achevé	—
Oran	Achevé	—
Bordj Bou Arréridj	En cours	3 sessions restantes
Béjaïa	En cours	4 sessions restantes
El Oued	En cours	5 sessions restantes
Ouargla	En cours	5 sessions restantes
Tizi Ouzou	En cours	6 sessions restantes
Béchar	En cours	7 sessions restantes

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

1. Il est procédé à une évaluation formelle du Programme Niveau 1.
2. Un Comité d'évaluation du Programme Niveau 1 est installé. Il est composé des membres du Bureau Élargi du Conseil et d'un représentant par pôle.
3. Le calendrier d'exécution et de clôture du Programme Niveau 1 est fixé au 15 octobre 2026.

OBJET DE L'ÉVALUATION

- **Assiduité** : établissement, à partir des listes d'émargement, du listing des participants ouvrant droit à l'attestation (certificat de formation) cosignée par la CNCC et le consultant formateur ;
- **Assainissement** : assainissement de la liste des participants, en distinguant les professionnels des non-professionnels ;
- **Qualité pédagogique** : évaluation de l'apport pédagogique et de l'assiduité des consultants formateurs, à partir des fiches d'évaluation des sessions ;
- **Exécution** : contrôle de l'exécution effective des programmes de formation.

03 — Formation continue — Préparation et lancement du Niveau 2**EXPOSÉ**

Le Bureau Élargi examine les conditions de préparation et de lancement du Programme National de Formation Continue — Niveau 2 : calendrier, contenus pédagogiques, modalités d'organisation et dispositifs d'accompagnement des professionnels.

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

1. **Conditions d'accès.** L'accès à la formation de Niveau 2 est subordonné à la présentation de l'attestation justifiant l'accomplissement de la formation de Niveau 1. Une possibilité de rattrapage du Niveau 1 demeure en vigueur.
2. **Calendrier.** La date prévisionnelle de démarrage du Niveau 2 est fixée le 20 octobre 2026.
3. **Tarification.** Le coût de la formation de Niveau 2 est arrêté comme suit :

Catégorie de participants	Coût de la formation
Professionnels à jour de leur cotisation professionnelle, ainsi que leurs employés	24 000,00 DA
Autres participants	40 000,00 DA
Étudiants (réduction de 10 000,00 DA sur le tarif « autres participants »)	30 000,00 DA

04 — JIA2 — Reprogrammation des Journées Internationales de l’Audit

EXPOSÉ

Le Bureau Élargi examine le report de la 2^e édition des Journées Internationales de l’Audit (JIA2), initialement prévue les 29 et 30 juin 2026 à Annaba, et arrête les principales orientations relatives à sa reprogrammation.

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

- 1. Nouveau calendrier.** Les JIA2 sont reprogrammées les 23 et 24 décembre 2026.
- 2. Orientations.** Les orientations sont arrêtées en matière de programme scientifique, d’intervenants et de partenaires, d’organisation logistique, de communication institutionnelle et de mobilisation des professionnels.
- 3. Sponsoring et budget.** La réussite des JIA2 est conditionnée par l’obtention d’un sponsor à la hauteur de l’événement. Des dispositions pratiques sont prises dès à présent pour explorer toutes les voies et moyens nécessaires, notamment l’ouverture d’une négociation avec les établissements hôteliers (Sheraton et Seybouse) afin d’arrêter les modalités de sponsoring offertes et d’établir un budget prévisionnel des dépenses le plus économique possible.

05 — Fiscalité — Commissions de recours des impôts

POINT DE SITUATION

Le Bureau Élargi dresse un point de situation sur le fonctionnement des commissions de recours des impôts et sur les principales difficultés rencontrées par les professionnels.

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

- 1. Rencontre préparatoire nationale.** En prévision d'une réunion nationale avec la Direction Générale des Impôts (DGI), il est décidé de réunir au préalable l'ensemble des présidents et membres des commissions de recours des wilayas, afin de recueillir leurs suggestions et préoccupations sur le fonctionnement de leurs commissions.
- 2. Modalités.** Cette rencontre est programmée le 1^{er} octobre 2026 à l'ISGP, moyennant une participation financière de 5 000,00 DA couvrant le déjeuner et la pause-café du matin.
- 3. Rapports des wilayas.** Les présidents des commissions de recours de chaque wilaya sont invités à transmettre un rapport détaillé sur le fonctionnement de leur commission.
- 4. Synthèse.** Une synthèse de travail sera établie et présentée lors de la rencontre avec la DGI, afin de favoriser le dialogue institutionnel, d'examiner les problématiques rencontrées sur le terrain et d'identifier les voies d'amélioration du dispositif.

06 — Assemblée Générale Ordinaire — Exercice 2025/2026

EXPOSÉ

Le Bureau Élargi examine la préparation et l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de la CNCC au titre de l'exercice 2025/2026, couvrant la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 : travaux préparatoires, bilan des activités du Conseil National, documents soumis à l'Assemblée, calendrier et modalités d'organisation.

CALENDRIER ARRÊTÉ

Date	Étape
Du 30 septembre au 14 octobre 2026	Élaboration des rapports moral et financier de l'exercice 2025/2026
Mercredi 30 septembre 2026	3 ^e réunion du Conseil National 2025/2026
Jeudi 15 octobre 2026	4 ^e réunion du Conseil National 2025/2026 : validation des rapports moral et financier et convocation de l'AGO
Samedi 31 octobre 2026	AGO — première convocation, Hôtel Mercure, Bab Ezzouar (Alger)
Lundi 30 novembre 2026	AGO — deuxième convocation en cas de quorum non atteint, Hôtel Mercure, Bab Ezzouar (Alger)

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

- 1. Rapport moral.** M. Seghir OULD TALEB est chargé de la supervision et de l'élaboration du rapport moral ; sa rémunération sera fixée par le Bureau du Conseil.
- 2. Rapport financier.** L'élaboration du rapport financier est confiée à Messieurs Mohamed ABOUDI, Bakir BELLAL, Mehdi DEGHI et Karim SIAD.
- 3. Logistique.** M. Mokdad LEBIHI, assisté de M. Mehdi DEGHI, est chargé de l'ensemble de la logistique nécessaire à la réussite de l'AGO.

07 — Questions diverses — Fonctionnement institutionnel de la Chambre

Au titre des questions diverses relatives au fonctionnement institutionnel de la Chambre, le Bureau Élargi arrête ce qui suit :

DÉCISION DU BUREAU ÉLARGI

1. Recouvrement des cotisations. La date butoir de recouvrement des cotisations professionnelles est fixée au 30 septembre 2026.

2. Tableau des professionnels. Le tableau des commissaires aux comptes à jour de leurs cotisations sera publié et communiqué aux entreprises et aux autres parties intéressées.

IV. SYNTHÈSE DES DÉCISIONS ET PLAN D' ACTIONS

Le tableau ci-après récapitule les décisions arrêtées, les responsables désignés et les échéances retenues.

Pt	Action	Responsable	Échéance
01	Courrier de rappel au Wali d'Alger (ampliation au Ministre de l'Intérieur) et demande d'audience	Présidence / Secrétariat Général	Immédiat
01	Prise de contact avec le Président de l'APW d'Alger	MM. ABOUDI et BELLAL	Immédiat
02	Installation du Comité d'évaluation du Programme Niveau 1	Bureau Élargi + 1 représentant par pôle	Septembre 2026
02	Clôture du Programme Niveau 1 (assiduité, assainissement, évaluation des consultants)	Comité d'évaluation	15 octobre 2026
03	Lancement du Programme Niveau 2	Conseil National	≈ 20 octobre 2026
04	Négociation du sponsoring (Sheraton, Seybouse) et budget prévisionnel des JIA2	M. LEBIHI (DG JIA2)	Avant décembre 2026
04	Tenue des JIA2 à Annaba	Conseil National	23–24 décembre 2026
05	Rapports des présidents des commissions de recours des wilayas	Présidents de commissions	Avant le 1 ^{er} octobre 2026

Pt	Action	Responsable	Échéance
05	Rencontre nationale préparatoire des commissions de recours (ISGP)	Conseil National	1^{er} octobre 2026
06	Élaboration du rapport moral	M. OULD TALEB	14 octobre 2026
06	Élaboration du rapport financier	MM. ABOUDI, BELLAL, DEGHI, SIAD	14 octobre 2026
06	3 ^e réunion du Conseil National	Conseil National	30 septembre 2026
06	4 ^e réunion du Conseil National — validation des rapports et convocation de l'AGO	Conseil National	15 octobre 2026
06	AGO 2025/2026 — 1 ^{re} convocation (2 ^e convocation : 30 novembre 2026)	Conseil National / Logistique : MM. LEBIHI et DEGHI	31 octobre 2026
07	Recouvrement des cotisations professionnelles	Trésorerie	30 septembre 2026
07	Publication et diffusion du tableau des professionnels à jour	Secrétariat Général	Après le 30 septembre 2026

V. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Président remercie les membres pour la qualité des échanges et lève la séance.

Le présent procès-verbal, établi en un exemplaire original, sera soumis à l'approbation des membres du Bureau Élargi et conservé au siège de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.

Fait à Sétif, le 3 septembre 2026.

Le Secrétaire Général par intérim

M. Mohamed ABOUDI

Le Président du Conseil National

M. Mohamed YAHIAOUI
